

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 20 DECEMBRE 2010,  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H 30**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2010-12-206

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Prière.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement 2010-07 modifiant le règlement 2009-14 visant à créer un programme municipal d'aide supplémentaire à Accès Logis.
4. Avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt d'un montant de 100 000 \$ visant à financer le programme d'aide supplémentaire à Accès Logis.
5. Période de questions.
6. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉ** unanimement

2010-12-207

**ADOPTION DU REGLEMENT 2010-07 MODIFIANT LE  
REGLEMENT 2009-14 VISANT A CREER UN PROGRAMME  
MUNICIPAL D'AIDE SUPPLEMENTAIRE A ACCES LOGIS.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a adopté un règlement créant un programme municipal d'aide supplémentaire à Accès Logis ;

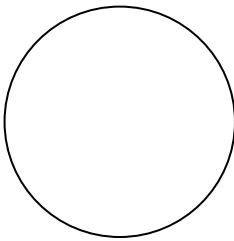
CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain désire bonifier son programme d'aide conformément aux engagements pris, notamment, par les résolutions 2009-05-091 et 2009-05-092 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 6 décembre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2010-07 modifiant le



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

règlement 2009-14 visant à créer un programme municipal d'aide supplémentaire à Accès Logis et décrète ce qui suit :

### ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le numéro 2010-07 et est intitulé « Règlement 2010-07 modifiant le règlement 2009-14 visant à créer un programme municipal d'aide supplémentaire à Accès Logis » ;

### ARTICLE 2 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### ARTICLE 3 MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2009-14

Le règlement 2009-14 est modifié par l'ajout à l'article 3 du texte suivant :

*« La Municipalité de Champlain accorde, en plus du crédit de taxe, une aide financière d'un montant de 100 000 \$ et un terrain d'une valeur d'environ 60 000 \$ permettant la construction d'un immeuble d'habitation ».*

### ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRESENTATION D'UN  
REGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 100 000 \$  
VISANT A FINANCER LE PROGRAMME MUNICIPAL  
D'AIDE SUPPLEMENTAIRE A ACCES LOGIS.**

AVIS de motion est donné par monsieur Claude Chartier de la présentation, lors d'une prochaine assemblée du conseil, d'un règlement d'emprunt d'un montant de 100 000 \$ visant à financer le programme municipal d'aide supplémentaire à Accès Logis.

2010-12-208

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

APPUYÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement

---

Jean-Robert Barnes, maire

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier